



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL**

Conseil du **8 juillet 2019**

Délibération n° 2019-3558

commission principale : développement économique, numérique, insertion et emploi

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Vie étudiante - Dispositif Pass culture et Invitations Lyoncampus pour la saison 2019-2020 - Approbation de conventions avec les structures et établissements culturels partenaires, les cinémas du groupement régional d'actions cinématographiques (GRAC), l'association Arty Farty pour le festival des Nuits sonores 2020, et l'établissement public à caractère industriel et commercial (EPIC) "Les Nuits de Fourvière" pour son festival 2020

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'innovation et de l'action économique

Rapporteur : Madame la Conseillère déléguée Peillon

Président : Monsieur Marc Grivel

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 25 juin 2019

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mardi 9 juillet 2019

Présents : M. Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Crimier, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, M. Barral, Mme Farih, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mme Rabatel, MM. Bernard, Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, MM. Vesco, Artigny, Augoyard, Mme Balas, M. Barret, Mmes Beautemps, Berra, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Cachard, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Forissier, Gachet, Mmes Gailliout, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Geourjon, Germain, Girard, Mme Giraud, MM. Gomez, Gouverneyre, Guillard, Mme Guillemot, MM. Guimet, Hamelin, Mme Hobert, MM. Huguet, Lavache, Mmes Le Franc, Leclerc, MM. Llung, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moreton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, Pietka, Pouzergue, MM. Quinroy, Rabehi, Rantonnet, Roustan, Mme Runel, MM. Sannino, Sécheresse, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vial, Vincendet.

Absents excusés : MM. Kimelfeld (pouvoir à M. Le Faou), Abadie (pouvoir à M. Grivel), Kabalo (pouvoir à Mme Belaziz), Mmes Poulain (pouvoir à M. Veron), Ait-Maten (pouvoir à M. Blachier), Basdereff (pouvoir à Mme Crespy), Brugnera (pouvoir à M. Longueval), M. Buffet (pouvoir à Mme Pouzergue), Mme Burricand (pouvoir à Mme Peytavin), MM. Butin (pouvoir à Mme David), Casola (pouvoir à M. Boudot), Devinaz (pouvoir à M. Berthilier), Fromain (pouvoir à M. Hamelin), Mme Ghemri (pouvoir à M. Bravo), M. Gillet (pouvoir à Mme Croizier), Mme lehl (pouvoir à Mme Perrin-Gilbert), MM. Jeandin (pouvoir à M. Vincent), Lebuhotel (pouvoir à M. Sannino), Mme Lecerf (pouvoir à M. Gomez), MM. Passi, Piegay (pouvoir à M. Germain), Mme Reveyrand (pouvoir à Mme Le Franc), M. Rudigoz (pouvoir à M. Desbos), Mme Sarselli (pouvoir à M. Cohen), M. Sturla (pouvoir à Mme Varenne), Mme Tifra (pouvoir à M. Chabrier), M. Uhlich (pouvoir à M. Geourjon), Mme Vullien (pouvoir à M. Curtelin).

Absents non excusés : M. Aggoun, Mme Burillon, MM. Collomb, Genin, Havard, Mme Servien.

Conseil du 8 juillet 2019**Délibération n° 2019-3558**

commission principale : développement économique, numérique, insertion et emploi

objet : **Vie étudiante - Dispositif Pass culture et Invitations Lyoncampus pour la saison 2019-2020 - Approbation de conventions avec les structures et établissements culturels partenaires, les cinémas du groupement régional d'actions cinématographiques (GRAC), l'association Arty Farty pour le festival des Nuits sonores 2020, et l'établissement public à caractère industriel et commercial (EPIC) "Les Nuits de Fourvière" pour son festival 2020**

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'innovation et de l'action économique

Le Conseil,

Vu le rapport du 29 mai 2019, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

La Métropole de Lyon est le second site d'enseignement supérieur français, avec plus de 150 000 étudiants (dont 20 000 étudiants internationaux), 11 500 chercheurs et enseignants chercheurs. Elle dispose d'une fonction "académique" de qualité, grâce à la présence de nombreux établissements d'enseignement supérieur et de recherche publics et privés de renom.

Concernant la vie étudiante, pour la 2^{ème} année consécutive, Lyon arrive en 1^{ère} place du classement des "villes où il fait bon étudier", établi par le magazine l'Étudiant. Elle domine le classement grâce à plusieurs dispositifs :

- la création d'un lieu dédié à l'accueil en résidence d'associations étudiantes et à la valorisation des initiatives et projets portés par les associations étudiantes : la Maison des étudiants (MDE),
- l'organisation d'une soirée d'accueil pour les étudiants internationaux : la Nuit des étudiants du monde (NEM),
- la mise en place d'un chéquier culture pour les étudiants : le "Pass culture",
- un site internet d'informations dédié aux étudiants : lyoncampus.fr,

I - Description et modalités de fonctionnement du Pass culture

Le Pass culture est un dispositif qui a été créé par la Ville de Lyon en 1998. Son objectif était de permettre aux étudiants de découvrir la richesse culturelle lyonnaise et son offre de spectacle vivant, dans des conditions tarifaires avantageuses. Il s'est enrichi d'un complément numérique en 2008, avec les "Invitations de Lyoncampus".

Le Pass culture est un outil de découverte, qui permet aux étudiants de construire et d'enrichir leur capital culturel.

Il donne accès à 4 places de spectacle, à tarif préférentiel, dont 3 places consommables dans de nombreux établissements culturels de la Métropole : théâtre, musiques (classique, jazz et actuelles), danse, opéra, café-théâtre, festivals, et une place dans les 31 cinémas métropolitains du Groupement régional d'actions cinématographiques (GRAC).

Depuis la saison 2017-2018, les étudiants ont la possibilité d'acheter des carnets Pass culture autant de fois qu'ils le souhaitent. La seule limite dans l'utilisation est que les détenteurs du Pass culture ne peuvent pas revenir 2 fois dans le même établissement avec un même Pass culture.

Les étudiants réservent leur place dans les conditions propres à chaque établissement culturel et dans la limite des places disponibles. La place de spectacle leur est donnée en échange d'un coupon du carnet Pass culture présenté à l'établissement. Le Pass culture est personnel et ne peut être revendu.

Un abonnement à la lettre d'informations du site web lyoncampus.fr donne accès à la programmation de la saison culturelle des établissements partenaires et permet également la valorisation de places à gagner appelées les "Invitations de Lyoncampus", ou certaines places à tarif préférentiel.

Ces places gratuites sont attribuées aux étudiants par ordre d'arrivée (x places attribuées aux x 1^{ères} réponses par mail) et sont à retirer à la MDE sur présentation de la carte d'étudiant ou du certificat de scolarité.

II - Bilan de l'année 2018-2019

L'offre culturelle du Pass culture s'élève en septembre 2018, à 97 établissements culturels, soit 66 structures culturelles et 31 salles de cinéma du GRAC.

La vente a eu lieu à partir du 2 septembre 2018, début de la saison artistique et jusqu'à épuisement des stocks, à la MDE, dans les services culturels des universités Lyon 1, Lyon 2 et Lyon 3, au centre régional d'information jeunesse Rhône-Alpes (CRIJ) et lors de permanences tenues dans les bureaux des étudiants (BDE) et bureaux des arts (BDA) des grandes écoles de la Métropole.

Au 20 mars 2019, la totalité des Pass culture a été vendue, soit 5 000 Pass culture, ce qui représente 15 000 places de spectacle et 5 000 places de cinéma.

De septembre 2018 à fin mars 2019, 2 190 coupons cinémas ont déjà été utilisés, et 5 230 coupons spectacles ont été consommés. De même, 76 places de spectacles "invitations" ont aussi été gagnées par les étudiants sur le site lyoncampus.fr et continuent d'être distribuées tout au long de la saison artistique. Les spectacles restent accessibles jusqu'à fin août 2019, y compris le festival Woodstower.

À ce jour, les salles les plus fréquentées sont : le Théâtre des Célestins, la Maison de la danse, l'Opéra de Lyon, le Théâtre national populaire (TNP) de Villeurbanne, le Théâtre de la Croix-Rousse, l'Auditorium / Orchestre national de Lyon, les Subsistances, le Théâtre de la Renaissance d'Oullins, le Théâtre nouvelle génération, le Théâtre de l'Odéon, le Théâtre de l'IRIS, l'Espace Gerson, le Théâtre des Clochards Célestes et le cinéma Le Comoedia.

III - Modalités de partenariat entre la Métropole et les établissements culturels dans le cadre du Pass culture

Le dispositif repose sur un partenariat établi avec 71 structures et établissements culturels de l'agglomération, qui s'engagent à accueillir les étudiants détenteurs du Pass culture sur toute la programmation culturelle de la saison proposée. En effet, pour la saison 2019/2020, 5 nouvelles structures culturelles entrent dans le dispositif : Le Kraspek Myzik (Lyon 1^{er}), le Polaris (Corbas), le Concert de l'Hôtel Dieu, la Maison pour Tous / Salle des Rancy et Le Hot Club de Lyon.

Le partenariat avec les 31 salles de cinémas d'art et d'essai du GRAC, initié en 2017, est reconduit cette année avec le coupon "cinéma" qui permet aux étudiants d'accéder à ces salles.

Le partenariat spécifique avec l'association Arty Farty est reconduit pour l'accès des étudiants au festival "Nuits sonores".

Le partenariat spécifique avec l'EPIC "Les Nuits de Fourvière", est également reconduit pour l'accès des étudiants aux "Nuits de Fourvière".

Ainsi, en 2019 ce sont 102 établissements culturels qui sont désormais partenaires, soit 71 structures culturelles et 31 cinémas du GRAC, traduisant la diversité de l'offre culturelle de la Métropole.

La liste des établissements partenaires du Pass culture est annexée au présent rapport.

Pour la saison 2019/2020, la Métropole souhaite mettre en vente un nombre de 5 000 Pass culture pour les étudiants, disponibles dans 5 points de vente situés sur le territoire de la Métropole, au prix de 18 € le carnet de 3 places de spectacle et d'une place de cinéma. La vente sera organisée à partir du 2 septembre 2019 jusqu'à épuisement du stock, sur les lieux suivants :

- à la Maison des étudiants, 90 rue de Marseille à Lyon 7^e,
- au CRIJ, 66 cours Charlemagne à Lyon 2^e,
- dans les services culturels des établissements d'enseignement supérieur et de recherche des Université Lyon 1 à La Doua, Lyon 2 à Bron, et Lyon 3 à la Manufacture des Tabacs.

En complément des 5 000 Pass culture mis en vente, 300 Pass culture gratuits seront émis et feront l'objet d'opérations promotionnelles en lien avec les établissements d'enseignement supérieur, le Crous de Lyon et l'Université de Lyon, à l'occasion d'événements d'accueil des étudiants internationaux, nouveaux arrivants et de valorisation des initiatives étudiantes.

Les Pass culture pourront être utilisés jusqu'à la fin de la saison culturelle, soit au plus tard le 1^{er} septembre 2020.

IV - Modalités financières concernant le Pass culture 2019/2020

En contrepartie de la vente des 5 000 Pass culture, la Métropole s'engage à rembourser les 71 établissements culturels partenaires à hauteur de 11,50 € pour chaque coupon qui lui sera retourné, et à hauteur de 7 € pour chaque coupon "cinéma" des 31 cinémas métropolitains du GRAC.

Des modalités de partenariat spécifiques sont établies pour les "Nuits sonores", avec l'association Arty Farty ainsi qu'avec l'EPIC les "Nuits de Fourvière" pour son festival. Ces derniers s'engagent à appliquer une réduction tarifaire de 11,50 € sur leur programmation, aux étudiants détenteurs d'un Pass culture, en échange d'un coupon spectacle Pass culture.

En dépenses, le budget prévisionnel maximum du Pass culture 2019/2020 s'élève à 219 950 € pour 5 300 Pass culture dont 300 gratuits, auquel s'ajoute 14 465 € environ pour les 930 places offertes dans le cadre des "Invitations de Lyoncampus", selon le détail suivant :

- 710 places de spectacles feront l'objet d'un remboursement, aux partenaires du Pass culture, au tarif de 11,50 € à raison de 10 places maximum par partenaire, soit 8 165 €,

- 100 places seront achetées à l'association Arty Farty, pour le festival 2020 des Nuits Sonores pour un montant prévisionnel de 3 200 €,

- 100 places seront achetées à l'EPIC "Les Nuits de Fourvière" pour le festival 2020 pour un montant prévisionnel de 3 000 €,

- 20 visites commentées seront achetées à l'association la Biennale de Lyon, dans le cadre de la 15^{ème} édition de la Biennale d'art contemporain qui aura lieu du 18 septembre 2019 au 5 janvier 2020, pour un montant prévisionnel de 100 €.

Ces achats seront passés par la Métropole suivant les règles de la commande publique.

En recettes, le budget prévisionnel maximum du Pass culture 2019/2020 s'élève à 90 000 € pour 5 000 Pass culture au prix de vente de 18 € chacun.

Il est donc proposé au Conseil d'approuver les modalités relatives au dispositif général du Pass culture étudiant et des "Invitations de Lyoncampus", pour la saison 2019/2020, ainsi que les termes de la contractualisation à passer avec les partenaires culturels de ce dispositif, permettant le financement de celui-ci ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission développement économique, numérique, insertion et emploi ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - le dispositif général du Pass culture étudiant et des "Invitations de Lyoncampus", pour la saison 2019/2020, selon les modalités décrites ci-dessus,

b) - les conventions types à passer entre la Métropole et les établissements culturels et les cinémas du GRAC,

c) - les conventions à passer entre la Métropole et l'association Arty Farty et l'EPIC les Nuits de Fourvière.

2° - Décide de contractualiser avec 101 établissements culturels comprenant 31 salles de cinéma du GRAC, dont la liste est annexée au présent rapport, ainsi qu'avec l'association Arty Farty et l'EPIC "Les Nuits de Fourvière".

3° - Autorise monsieur le Président à signer lesdites conventions.

4° - La dépense de fonctionnement en résultant, soit 234 415 €, sera imputée sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal - exercices 2019 et 2020 - chapitre 011 - opération n° 0P03O5123.

5° - La recette de fonctionnement en résultant, soit 90 000 €, sera imputée sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal - exercices 2019 et 2020 - chapitre 70 - opération n° 0P03O5123.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 9 juillet 2019.

.